



CONTRAT DE VILLE
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
APPEL A PROJETS 2021



SOMMAIRE

1. CADRE GENERAL : LE CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015 -2022.....	2
2. PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2021	3
3. LES QUARTIERS ELIGIBLES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE	5
4. CRITERES DE RECEVABILITE	10
5. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS	11

ANNEXE : MODALITES DE CHAQUE PARTENAIRE

- Annexe 1 : Le **PERR** : protocole d'engagements renforcés et réciproques
- Annexe 2 : Les crédits spécifiques pour la politique de la ville de l'**Etat**
- Annexe 3 : Les crédits spécifiques pour la politique de la ville de la **Région Hauts-de-France**
- Annexe 4 : Les modalités d'intervention de la **Métropole Européenne de Lille**
- Annexe 5 : Les modalités de financement et priorités de la **Caisse d'Allocations Familiales** du Nord
- Annexe 6 : Le cadre d'intervention du **Département du Nord** dans la politique de la ville
- Annexe 7 : Les priorités de l'**Agence Régionale de Santé**
- Annexe 8 : La charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité
- Annexe 9 : La charte régionale « laïcité et valeurs de la République »

1. CADRE GENERAL : LE CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2022

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020, désormais prolongée jusqu'en 2022. Son article 1^{er} stipule que «la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le Contrat de ville métropolitain signé le 15 juillet 2015 définit un projet de cohésion sociale et urbaine de la MEL s'articulant autour de trois grands objectifs.

⇒ Emploi et développement économique

- accompagner vers l'emploi
- soutenir le développement d'activités

⇒ Cohésion sociale

- soutenir les parcours éducatifs innovants des jeunes en difficulté
- assurer l'accès aux soins et aux équipements de santé ainsi qu'à la prévention
- consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

⇒ Cadre de vie et renouvellement urbain

- agir sur l'urbain
- favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels

PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE (2015-2022)

La « rénovation » des priorités partagées par les signataires s'est engagée au premier semestre 2019. Elle a été alimentée par l'**évaluation à mi-parcours des contrats de ville**, démarrée en 2018. Ce travail partenarial a abouti à la signature d'un **PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES (PERR)** visant à (re)mobiliser chacun des acteurs de la politique de la ville : Etat, collectivités territoriales (MEL, Communes, Région, Département), bailleurs sociaux, entreprises, associations et habitants. Le PERR est joint en annexe.

2. PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2021

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés est le cadre de référence. Trois chantiers prioritaires thématiques y ont été définis :

1. Mettre en œuvre la feuille de route « **développement économique et emploi** » des quartiers prioritaires de la MEL

Elle se traduit par un PACTE pour le développement économique et l'emploi dans les QPV orienté autour des sujets suivants :

- Le foncier, les infrastructures comme leviers de développement des territoires (foncier, aménagement, infrastructures, mobilité)
- Les entreprises et les habitants, contributeurs de développement économique du territoire (emploi, entrepreneuriat, formation, insertion)
- Le marketing, le design et la communication comme outils de transformation des quartiers prioritaires

Malgré les mesures de protection des salariés et le soutien apporté aux entreprises et aux associations, la crise du covid19 aura des conséquences lourdes sur l'emploi des habitants de notre métropole. Les projets devront contribuer à une meilleure insertion des habitants des quartiers prioritaires (soutien à l'insertion professionnelle des personnes en décrochage, soutien à la création d'activités...)

2. Améliorer la **qualité de vie et l'attractivité des quartiers** prioritaires - notamment dans les périmètres du NPRU

Il s'agit là de mettre en valeur les transformations urbaines à l'œuvre et de proposer des projets contribuant au changement d'image des quartiers. C'est également agir sur la mixité sociale et rééquilibrer le peuplement des quartiers en améliorant le cadre de vie et en accompagnant les ménages en situation de relogement dans le cadre du NPRU.

Une attention est également portée dans le PERR à l'occupation et à l'animation transitoire des espaces vacants, la sécurité et la place de chacun(e) dans l'espace public.

En complément, la crise sanitaire économique et sociale actuelle amène à apporter une attention particulière pour le contrat de ville 2021 sur les sujets suivants :

- **Favoriser la (ré)appropriation de l'espace public ;**
- Favoriser une alimentation de qualité et accessible en encourageant notamment les projets dans le domaine de **l'agriculture urbaine ;**
- **Renforcer le lien social, à travers la lutte contre l'isolement, la médiation, l'inclusion numérique et le développement de l'offre de services de proximité.** La diminution du lien social a créé davantage d'isolement des personnes fragiles. La crise du covid19 a amplifié les situations difficiles des populations précaires, des familles monoparentales, des personnes âgées, ainsi que les violences vis-à-vis des femmes et des enfants. Face à cela, de nombreuses actions de solidarité ont été lancées par la société civile permettant de recréer du lien social qu'il s'agira d'encourager à se pérenniser.

3. Renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire

La continuité éducative a été mise à rude épreuve pendant ce confinement. Conditions de vie, absence d'équipements numériques ont été autant de facteurs renforçant les inégalités face à l'éducation. De nombreux acteurs se sont mobilisés et ont su faire preuve de solidarité pendant cette période particulière (dons et prêts informatiques, soutiens scolaires grâce aux bénévoles, développement du mentorat d'urgence, ...). Ces efforts doivent se poursuivre pour accompagner les jeunes les plus fragiles afin de renforcer l'égalité des chances.

Le bilan du contrat de ville 2015-2020 nous amène également à avoir une attention soutenue pour **5 publics jugés prioritaires** :

- Les femmes
- Les jeunes âgés de 13 à 25 ans
- Les ménages primo-arrivants
- Les ménages potentiellement fragilisés par les opérations du NPRU
- Les personnes durablement privées d'emploi et les travailleurs pauvres

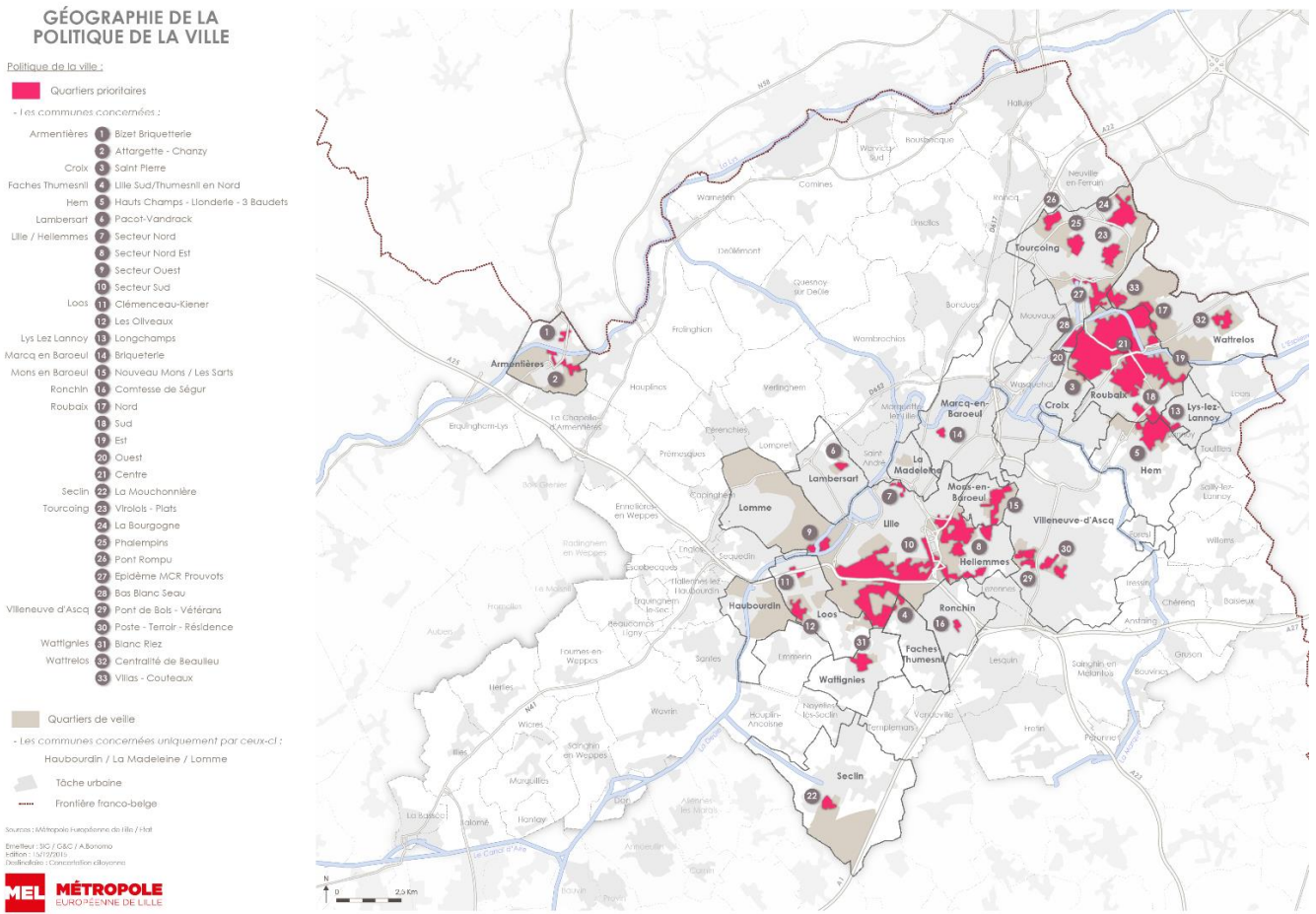
⇒ **De nouvelles modalités partenariales seront mises en place avec le développement de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sur 2 ans, jusqu'à la fin du contrat de ville,** permettant un soutien pluriannuel des actions lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

Adéquation avec les objectifs du protocole d'engagements réciproques et renforcés ;

Pluri annualité de l'action : phasage de l'action dans une logique de parcours pour les habitants et de complémentarité avec les acteurs ;

Modalités d'évaluation des actions : lisibilité des actions dans une logique de parcours mais aussi comptable et analyse qualitative.

3. LES QUARTIERS ELIGIBLES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE



IMPORTANT : pour les nouvelles actions, ainsi que pour les projets se déroulant sur plusieurs communes en politique de la ville (sollicitant des financements locaux ou non), il est obligatoire de prendre contact avec les référents locaux concernés avant de procéder au dépôt du dossier sur Démarches-Simplifiées.

Les chef-fe-s de projet politique de la ville et les délégué-es du préfet sont des personnes ressources à ne pas négliger. Elles et ils peuvent accompagner les porteurs de projet: aide au montage de projet, rôle facilitateur dans la mise en réseau, conseils dispensés pour bien flécher les demandes de financement (droit commun/crédits spécifiques, Etat/Région, etc.)

Simultanément, les Villes ont absolument besoin d'identifier rapidement l'ensemble des projets susceptibles d'impacter leur territoire communal, de connaître le quartier et le public que vous souhaitez cibler.

Tableau des quartiers en politique de la ville sur le territoire métropolitain et coordonnées des référents locaux

VILLE	QUARTIERS	Quartiers prioritaires	Quartiers de veille	Référents locaux Ville/Etat/Région
Armentières	Bizet - Briquetterie	X		Anne-Sophie LENNE aslenne@ville-armentieres.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Romuald DELBARRE Romuald.delbarre@hautsdefrance.fr
Armentières	Artagette -Chanzy	X	X	
Armentières	Salengro		X	
Armentières	Près du Hem		X	
Armentières	Route d'Houplines		X	
Croix	Saint Pierre	X	X	Kevin JORIATTI kevinjoriatti@ville-croix.fr et/ou Carmelo FURNARI carmelofurnari@ville-croix.fr Denis CUCHEVAL denis.cuheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Faches-Thumesnil	Lille Sud – Thumesnil en Nord	X	X	Hervé DENISOT hdenisot@villefaches-thumesnil.fr Anne-Lyse GRANCIER anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Haubourdin	Quartier du Parc, du P'tit Belgique et de l'Heurtebise		X	Jean-Christophe LAMBLIN jclamblin@haubourdin.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Hellemmes	Dombrowski	X		Carole MIGNOT cmignot@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Hellemmes	L'Épine	X		
Hem	Beaumont		X	Sandrine VALLET sandrine.vallet@ville-hem.fr Ben Kaddour KHNAGUI ben-kaddour.khnagui@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Hem	Lienderie – 3 baudets	X		
Hem	Hauts-Champs – Longchamp - 3 Fermes	X		
La Madeleine	Ancienne Zone urbaine sensible		X	Hélène MOREAU h.moreau@ville-lamadeleine.fr Romuald DELBARRE Romuald.delbarre@hautsdefrance.fr
Lambersart	Pacot-Vandracq	X	X	Benjamin BOQUET bboquet@ville-lambersart.fr et/ou Laurence MOUQUET lmouquet@ville-lambersart.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Romuald DELBARRE Romuald.delbarre@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur nord	X		Vieux Lille - Hamid HARROUCH hharrouch@mairie-lille.fr Saint-Maurice Pellevoisin - Fatima KOROGHLI fkoroghli@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur nord est	X	X	Quartier Fives - Mathieu GUITTET mguittet@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr

				Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur centre	X		Quartier Centre - Emmanuel JENDRIER ejendrier@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur ouest	X	X	Bois Blancs - Caroline STRADY cstrady@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur sud	X	X	Faubourg de Béthune - Julien RAUDE jraude@mairie-lille.fr Quartier Moulins - Rémi FUSTER rfuster@mairie-lille.fr Quartier Lille Sud - Sylvain DELANNOY sydelannoy@mairie-lille.fr Quartier Wazemmes - Hervé VERKEST hverkest@mairie-lille.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lomme	Marais – Mitterie – Mont-à-Camp		X	Cathy TURCK CTURCK@mairie-lomme.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Loos	Clémenceau - Kiener	X	X	Bruno LOINTIER blointier@ville-loos.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Romuald DELBARRE Romuald.delbarre@hautsdefrance.fr
Loos	Les Oliveaux	X	X	
Loos	Schuman		X	
Loos	Épi de Soil	X	X	
Lys Lez Lannoy	Longchamp	X	X	Malika ADJABI madjabi@mairie-lylezlannoy.com Ben Kaddour KHNAGUI Ben-kaddour.khnagui@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Marcq-en-Barœul	La Briqueterie	X		Peggy DEPREZ peggy.deprez@marcq-en-baroeul.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Romuald DELBARRE Romuald.delbarre@hautsdefrance.fr
Mons-en-Barœul	Les Sarts - Nouveau Mons	X	X	Jérémy TREU jtreu@ville-mons-en-baroeul.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Ronchin	La Comtesse	X		Julie MONTOIS jmontois@ville-ronchin.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Roubaix	Nord	X	X	Meriem LAHMIDI mlahmidi@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cuheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Sud	X	X	Julie ALAYRAC jalayrac@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cuheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr

				Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Est	X	X	Laura SUIN lsuin@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Ouest	X	X	Valériane PICAUD vpicaud@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Centre	X	X	Sandrine HANGARD shangard@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Seclin	La Mouchonnière	X	X	Ludovic FREMAUT dirpolville@ville-seclin.fr Jean-Baptiste BIA Jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Tourcoing	Bourgogne	X		Marie Sioen msioen@ville-tourcoing.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Tourcoing	Virolois - Piats	X	X	
Tourcoing	Marlière		X	
Tourcoing	Croix Rouge		X	
Tourcoing	Les Orions		X	Loïs CAPLAIN lcaplain@ville-tourcoing.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Tourcoing	Pont Rompu	X		
Tourcoing	Phalempins	X		
Tourcoing	Belencontre		X	
Tourcoing	Epidème MCR Prouvot	X		Jimmy Cuenot-Carbonneaux jcuenot-carbonneaux@ville-tourcoing.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Tourcoing	Bas Blanc Seau	X		
Tourcoing	Le Haut Blanc Seau		X	
Tourcoing	Blanche Porte		X	
Tourcoing	Les Flocons		X	
Villeneuve d'Ascq	Pont de Bois - Vétérans	X	X	Maryline STIRA mstira@villeneuedascq.fr et/ou July MICHEL jmichel@villeneuedascq.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Villeneuve d'Ascq	Poste – Terroir - Résidence	X	X	Maryline STIRA mstira@villeneuedascq.fr et/ou Farid LOUZANI flouzani@villeneuedascq.fr

				Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Wattignies	Blanc Riez	X	X	Julie MONTOIS jmontois@mairie-wattignies.com Jean-Baptiste BIA Jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Wattrelos	Sartel		X	Pascal LOUIS pascal.louis@ville-wattrelos.fr Ben Kaddour KHNAGUI Ben-kaddour.khnagui@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Wattrelos	Crétinier		X	
Wattrelos	Laboureur		X	
Wattrelos	Mousserie		X	
Wattrelos	Martinoire		X	
Wattrelos	Beaulieu	X	X	
Wattrelos	Villas Couteaux	X		

En fonction du classement des quartiers dans lesquels ont lieu les actions (quartiers prioritaires ou quartiers de veille), les porteurs de projets peuvent bénéficier de différents types de financements.

4. CRITERES DE RECEVABILITE

Le présent appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro SIRET. Pour bénéficier des crédits de l'Etat, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) ou en année dite "scolaire" (du 1^{er} septembre au 31 août suivant).

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés dans le dossier. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et son ancrage territorial.

Le porteur devra avoir mobilisé au préalable le droit commun et faire état du partenariat avec les structures et les acteurs compétents dans le cadre de son action.

Cohérence de l'action

La présentation des objectifs poursuivis doit :

- être claire et synthétique
- mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun (partenariats structurants et justifiés),
- présenter une méthodologie en adéquation avec les objectifs, adaptée aux publics ciblés (communication, mobilisation, implication, intervention, restitution).

Publics cibles

Les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers prioritaires¹ pour les financements relevant des crédits spécifiques de l'Etat mais aussi en quartiers de veille pour la Région.

Type de quartier	Crédits spécifiques Etat	Crédits spécifiques Région	Autres crédits (Droit commun Etat, Région, Département, CAF...)
Quartiers prioritaires (QPV)	Oui	Oui	Oui
Quartiers de veille (QDV)	Non	Oui	Oui

Egalité femme/homme

Les objectifs de **mixité femme/homme** devront être clairement affichés, en argumentant le choix des moyens retenus pour y parvenir. Le centre de ressource IREV met à votre disposition les outils nécessaires pour comprendre les enjeux du budget intégrant l'égalité femmes-hommes².

Citoyenneté et valeurs de la République

La structure s'engage à respecter les valeurs de la République et les obligations permettant de les garantir. Chaque structure candidate devra signer la charte de respect des valeurs de la République et

¹ Consulter <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

² Budgets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes : <http://www.irev.fr/actualites-0/une-note-technique-prone-l-experimentation-de-budgets-integrant-egalite-entre-les>

du principe de laïcité (annexe 8) lorsque l'action est co-financée par l'Etat. Le porteur de projet devra suivre le module de formation "Valeurs de la République et Laïcité"³ proposé par l'État durant l'année ou l'avoir suivie dans les deux années précédentes.

Lorsque l'action est co-financée par le Conseil Régional Hauts-de-France, le porteur de projet devra signer la charte régionale « laïcité et valeurs de la République » (annexe 9).

Evaluation

Les candidats sont tenus de définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire, auprès des habitants des quartiers prioritaires.

5. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

Les dossiers de demande de subvention doivent être saisis au plus tard le **15 OCTOBRE 2020** sur le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/politique-de-la-ville>

Au-delà de cette date, il sera impossible de saisir de nouveaux dossiers.

Cas particuliers – dossiers Programme de Réussite Educative (PRE) : les porteurs de projet d'actions PRE doivent vérifier auprès des coordonnateurs PRE de leur commune la date de limite de saisie des dossiers, celle-ci intervenant avant le 15 octobre 2020.



³ Inscription à la formation Valeurs de la République et laïcité : <http://valeursrepubliquelaicite-ncdpc.fr/formations/>

Pour les collectivités territoriales (hors acteurs contrat de ville) : <http://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agentes/developper-competences-vos-agentes/dispositif-formation-valeurs-republique-laicite/national>